

# Communiqué de presse

Levallois-Perret, le 10 décembre 2015

## Droit d'alerte des élus du comité central d'entreprise d'EDF sur la situation économique et sociale préoccupante d'EDF SA

Les élus du CCE EDF SA, réunis en séance le 10 décembre 2015 à Levallois-Perret, décident pour la première fois d'enclencher une procédure d'alerte en application des dispositions de l'article L 2323-78 du Code du travail, au regard de nombreux faits récents de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique d'EDF SA.

Dans la continuité de son communiqué de presse du 22 octobre 2015, les représentants du personnel demandent à la Direction de lui fournir des explications circonstanciées sur les faits les plus préoccupants qui sont notamment les suivants :

- la baisse de 42 % du cours de l'action EDF depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et la sortie d'EDF du CAC 40 ;
- les pertes de parts de marché dans le cadre de la disparition des Tarifs Verts et Jaunes ;
- les pertes de clients sur le marché des particuliers (Tarif Bleu) ;
- les prix de marché durablement inférieurs au coût de production d'EDF ;
- les conséquences de la mise en demeure, du 22 octobre 2015, de la Commission européenne relative aux concessions hydrauliques ;
- le projet de fermeture du CNPE de Fessenheim, évoqué dans les courriers de M. Jean-Bernard Levy, PDG d'EDF et de Mme Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui ont été rapportés dans la presse ;
- l'avenir du thermique à flamme, au regard des fermetures déjà prévues ou à venir, ainsi que les annonces récentes dans la presse sur la filière charbon ; avec leurs impacts sur la capacité d'EDF à gérer la pointe de consommation en électricité ;
- l'avancement et les aléas du chantier de Flamanville 3 et la réalité des coûts de sa construction et des délais de sa mise en service ;
- les modalités de mise en œuvre du Grand Carénage, son montant et le détail des dépenses, l'engagement et le financement du projet ;
- les modalités économiques de la construction d'Hinkley Point C, le détail des dépenses, l'engagement et le financement du projet ;



- la stratégie et les perspectives de développement d'EDF dans le nucléaire au Royaume-Uni ;
- la capacité d'EDF à assurer le financement des projets évoqués ci-dessus, et simultanément l'investissement sur les compteurs communicants Linky et le projet de rachat d'Areva NP ;
- la cohérence de la trajectoire financière d'EDF présentée avec l'ensemble des faits évoqués ;
- les conséquences des faits évoqués sur la stratégie d'EDF, sur son organisation, sur son volet social et ses emplois en France et à l'International.
- la capacité d'EDF à respecter ses engagements sociaux.

Les élus du CCE EDF SA, représentant les organisations syndicales FNME-CGT, CFE-CGC, FCE-CFDT, FO Energie et Mines, dénoncent unanimement et avec force toutes les manœuvres qui conduisent inéluctablement EDF dans une impasse industrielle, économique et sociale.

EDF, entreprise de service public a démontré son efficacité au service du pays et de la population depuis soixante-dix ans.

Devant la gravité de la situation, les élus du CCE EDF SA mandatent son Secrétaire, M. Jean-Luc Magnaval, pour mettre en œuvre par tous moyens, y compris judiciaires, le présent droit d'alerte économique et le poursuivre.

### Contact presse

Jean-Luc Magnaval 06 68 29 54 80  
jean-luc.magnaval@edf.fr

[www.cceedfsa.fr](http://www.cceedfsa.fr)

[cce-edf-sa@edf.fr](mailto:cce-edf-sa@edf.fr)

Fax +33 1 82 24 88 99

Tel.+ 33 1 82 24 85 25

